

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 20 septembre 2022	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	30 sept. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, une conversation entre l'inspectrice et les exploitantes a eu lieu au sujet que la demande de changement n'a pas encore été soumise à la Mentor en Assurance de la Qualité. Tout changement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, doit être soumis avant de débiter les changements. La construction de la structure fixe doit cesser et une demande de changement doit être envoyée à la Mentor en Assurance de Qualité avant de recommencer la construction. Cette structure ne peut pas être utilisée par les enfants.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	26 sept. 2022	
Commentaires : Durant l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que la clôture en bois est brisée. Une conversation entre les exploitantes et l'inspectrice a eu lieu à ce sujet. Pour assurer la sécurité des enfants, la clôture doit être réparée.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	31 mai 2022	25 juil. 2022
Commentaires : Une surface protectrice a été ajoutée sous les structures fixes. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Les ratios sont respectés lors de l'inspection de suivi.			

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2022

Date

original signé par
Christine Gallant

Le 04 octobre 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date